



Paris, le 10 novembre 2015

**Monsieur le Secrétaire général
Enseignement catholique
277, rue Saint-Jacques
75 240 PARIS CEDEX 05**

Objet : concertation dans les établissements

Monsieur le Secrétaire général,

Fidèles et attentifs lecteurs d'*En correspondance*, nous nous sommes félicités que son numéro de rentrée commence par un article intitulé « *En dialogue : la concertation, une priorité* », article rappelant la nécessité d'une instance de concertation pédagogique et éducative ; et nous avons également apprécié que le numéro d'octobre rappelle que, suite à notre conférence de presse de rentrée « ... *parmi les autres points de vigilance de la Fep-CFDT : l'application de la convention collective tout comme la formation et la pratique de la concertation en vue de la réforme du collège* ».

Force est de constater que des vœux aux actes, l'écart peut être important. Une enquête rapide lancée en octobre, qui concernait la mise en place des IMP et l'existence d'une telle instance, nous a ramenés à une réalité plus « brutale » ... En effet, même si les informations recueillies n'ont valeur que de sondage (une centaine d'établissements) et ne prétendent donc pas à l'exhaustivité, la tendance qui se dégage est lourde et ne va pas dans le bon sens.

I- Dans votre établissement, le choix des personnes recevant une IMP à la rentrée 2015 s'est fait :

sans concertation des équipes enseignantes	73 %
après concertation d'une partie seulement des enseignants concernés	17 %
après concertation de l'ensemble des enseignants de l'établissement	7 %
après concertation de l'instance pédagogique créée à cet effet	3 %

II- Le montant de chaque IMP s'est fait :

sans concertation des équipes enseignantes	83 %
après concertation d'une partie seulement des enseignants concernés	11 %
après concertation de l'ensemble des enseignants de l'établissement	4 %
après concertation de l'instance pédagogique créée à cet effet	2 %

III- Selon la circulaire en date du 12 juin 2015, votre chef d'établissement doit informer la communauté éducative de l'utilisation des IMP. Cela a été fait :

oui	34 %
non	66 %

IV- Une instance de concertation concernant les IMP a été créée avant les vacances d'été 2015 :

oui	5 %
non	95 %

V- Votre chef d'établissement :

envisage de créer une instance de concertation avant fin 2015	5 %
envisage de créer une instance de concertation avant la fin de l'année scolaire	12 %
n'envisage pas de créer une instance de concertation	83 %

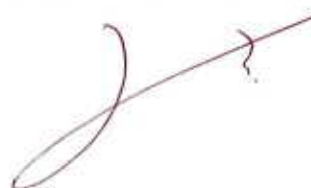
Les informations reçues de diverses régions renforcent notre inquiétude et notre sentiment que l'esprit de concertation n'est décidément pas dans l'ADN d'une majorité de chefs d'établissements. Cet état de fait nous rend extrêmement inquiets sur les conditions de mise en place de la réforme du collège. Nous vous demandons donc d'intervenir de nouveau auprès des organisations de chefs d'établissements pour

rappeler l'existence et l'importance du texte voté au CNEC dont ils ne peuvent s'exonérer. Nous les interpellons sur ce sujet par ailleurs.

Veillez recevoir, Monsieur le secrétaire Général, l'expression de nos sincères salutations,

Bruno LAMOUR

Secrétaire Général

A handwritten signature in red ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that ends in a small hook.

